



Mardi 29 avril 2025

n°828

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

Oïdium :

- Le stade du premier traitement oïdium est atteint ou proche sur la majorité du vignoble.

Mildiou :

- Protection conseillée avant un épisode pluvieux.
- Apparition des foyers primaires prévue cette semaine.
(Modèle de prévision Milstop)

Stades phénologiques	3
Données climatiques	3
Point sanitaire	4
A la une	8
Formations	8

- L A
D R O
M E -
LE DÉPARTEMENT

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	12	Limony	
Clérieux		Serrières	
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	14
Mercurol (Balayers)	12	Talencieux (Chauveyron)	11
Tain (Greffieux)	16	Ardoix (Crizinas)	
Mercurol (Les Pends)	15	Sarras (Bonarieux)	12
Mercurol (Négociale)	12	Ozon (Les Bleds)	11
Mercurol (Châssis Sud)	15	glun	12
Pont d'Isère (Chênes Verts)	15	Saint Jean	12
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	17
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	13
Pont d'Isère (Pautus)	12	Cornas	16
Clérieux		Sarras	
Gervans		Saint Péray	11
Mercurol (Les Pends)	15	Guilherand	13
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	



12 : Cinq à six feuilles étalées

15 : les inflorescences se développent, Boutons floraux encore agglomérés

16 : Huit-Neuf feuilles étalées

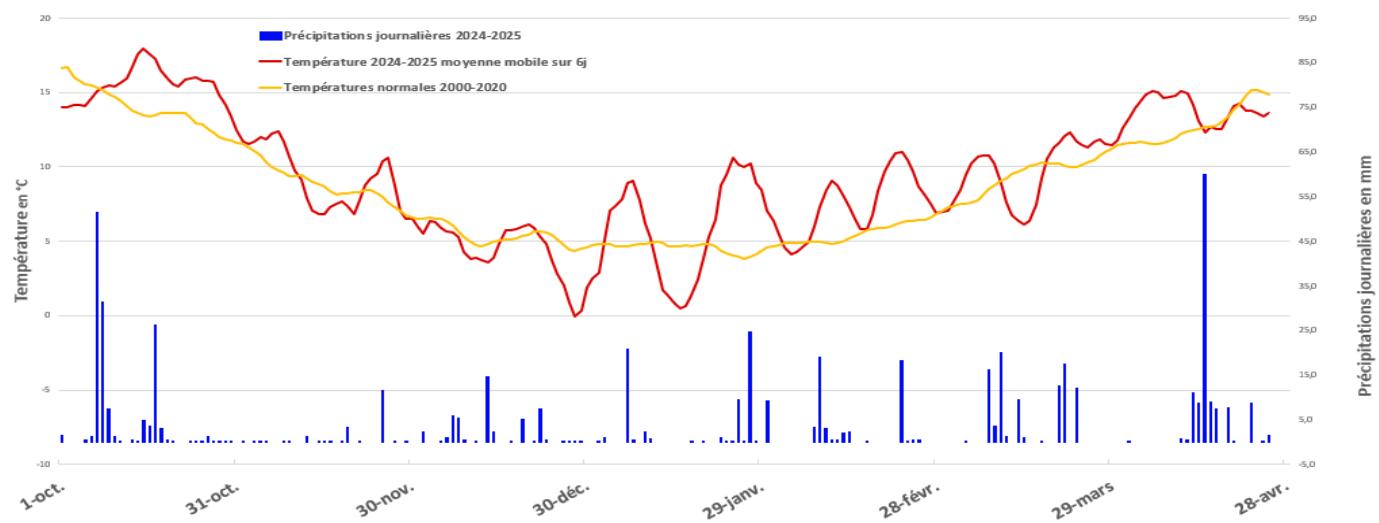
17 : 10 feuilles, boutons floraux séparés

Les stades majoritaires observés sont le stade 5-6 feuilles étalées (stade 12) et le stade 10 feuilles étalées, (stade 17).

Données climatiques

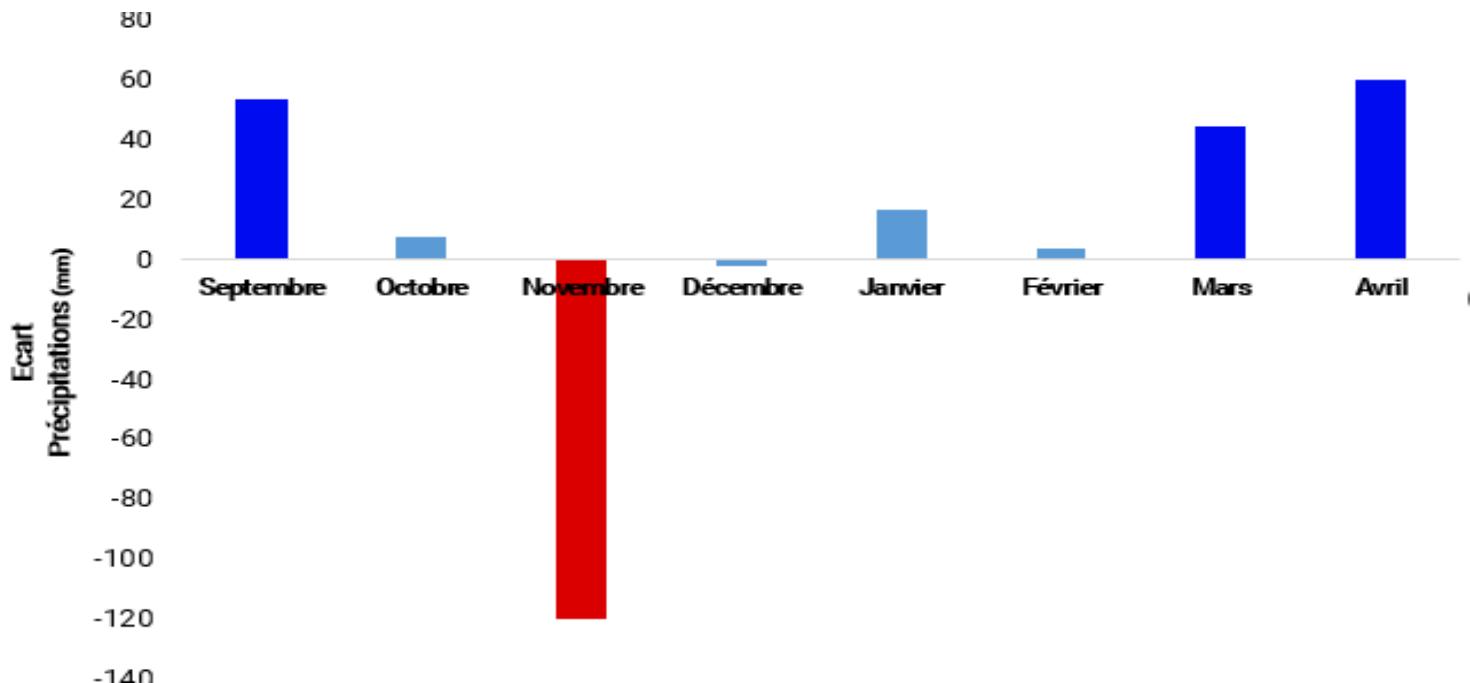
Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
24/04/2025	0	7.6	15.8	0,0	8,9	18,0	0	8.7	17.5
25/04/2025	0	7.9	19.8	0,2	7,8	19,2	0	8	19.6
26/04/2025	0.3	6.3	13.3	1,6	6,9	19,9	0.6	6.9	19.7
27/04/2025	0.8	11.1	20.5	0.2	10.5	21.7	0.2	11.9	20.5
28/04/2025	0.2	10	25	0.2	10.5	24.9	0	11.1	24.4

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

La semaine dernière, les températures des moyennes mobiles sur 6 jours sont descendues en dessous des normales 2000-2020 pour la première fois depuis avril.



Ecart pluviométrique mensuel par rapport à la normale 2010-2020 - station de MERCROL

Mars et avril ont enregistré un cumul de pluies largement supérieur aux moyennes mensuelles de 2010-2020.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

OIDIUM

Protection à maintenir et à mettre en place si pas encore commencé

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Rappel de la Stratégie :

- **Parcelles sensibles** : parcelles à historique, la première intervention est à prévoir autour **du stade 12 : cinq à six feuilles étalées**.
- **Autres parcelles, non sensibles** : la première intervention sera à prévoir à partir **du stade 16 : huit à neuf feuilles étalées**.

La protection générale et oïdium a déjà été mise en place sur une bonne partie du vignoble, parfois précocement sur certains secteurs et certaines parcelles. La grosse majorité du vignoble arrivant au stade de déclenchement de la protection oïdium seulement cette semaine.

Pour les secteurs où la protection n'a pas commencé, le stade de déclenchement, s'il n'est pas atteint, devrait être atteint en fin de semaine avec la croissance active attendue ces jours-ci.

Pour les secteurs tardifs, type parcelles sur plateau en altitude et rive droite, particulièrement, attendre le stade phénologique de la stratégie ci-dessus pour lancer la protection oïdium.

Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR**	Polyvalence Black rot	Remarque	N fiche CEPP
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12,5 Kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	Oui	8 applis max/an AB	cliquez ici
	Microthiol Disperss	12,5 kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	Oui		cliquez ici
difenoconazole	Score Bogard	0,2 L/ha	0,1 L/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli max / an	
	Difcor 250 ec	0.12l/ha	0.06 l/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli max / an	

* : dose à adapter à la végétation, voir guide

** : DSR Distance de Sécurité Riverain, voir encadré orange en fin de bulletin

Viticulture biologique :

	Stratégie identique aux cas évoqués précédemment					
Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR**	Remarque
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 Kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	8 appli max/an AB BCT
	Microthiol Disperss	12,5 kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	

Modulation de doses Optidose® :

Oïdium	
Parcelle sensible	30-50% de la dose/ha homologuée

La gestion de la dose se fait en fonction de la hauteur de végétation et de la précision dans la localisation de la zone de traitement de la pulvérisation.

Mildiou

Toujours pas de foyer primaire trouvé à ce jour

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p20

Stratégie : Si les pluies de dimanche et lundi se confirment, il est vivement conseillé de mettre une protection contre le mildiou avant cet épisode ou tout autre épisode pluvieux à venir.
Il s'agit d'anticiper des repiquages sur des foyers primaires susceptibles d'apparaître cette semaine.
Privilégier un cuivre (200 grammes) ou cuivre + phosphonates.

Rappels : D'après Milstop, les foyers primaires sont attendus entre le 29/04 et le 03/05 après les pluies du 11/04 au 16/04, avec un niveau de risque de 4 sur 5.

• Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 – 1.5 Kg/ha (200 à 300 g Cu métal)
Phosphonates de potassium + Cuivre	LBG / Etonan / Pertinan + BB Rsr Disperss	4 L/ha (3 L/ha dose ferme)	5 m	0 m	Oui	5 appli maxi/an BCT CEPP* ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
		2,5 L/ha	5 m	10 m	Non	BCT 3 appli maxi/an

	Tenrok / Cuneb + BB Rsr Disperss					CEPP ^{*3} 2020-007 DVP ^{*4} 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
Disodium phosphonate + Cuivre	Redeli + BB Rsr Disperss	2.5 L/ha	5 m	0 m	Oui	 3 appli. maxi/an Fiche CEPP ^{*3} 2020-007 DVP ^{*4} 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)

* : les doses conseillées sont établies à l'aide de la [méthode OPTIDOSE](#), voir aussi guide 2024-2025 p°187, ** DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains.

Viticulture biologique : stratégie identique						
Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 à 1.5 Kg/ha (200 à 300 g Cu métal)

Black rot

Protection en préventif sur parcelles sensibles

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.26

La protection des parcelles à historiques black rot a dû être mise en place afin d'anticiper l'apparition des premiers symptômes. Un traitement spécifique à cette problématique et le renouvellement à cadence doivent être intégrés dans la stratégie oïdium et mildiou.



Viticulture biologique : la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Les captures sur les pièges d'eudémis se poursuivent avec une intensité modérée. Il est trop tôt pour commencer les comptages de glomérules, qui donneront les niveaux d'infestation réels de cette première génération.

Aucune intervention insecticide n'est nécessaire sur le premier vol.

A la une



[Mes Parcelles](#) Drôme

Aide aux agriculteurs ayant subi une catastrophe naturelle

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une **aide forfaitaire de 10 000 €** financée exclusivement par le FEADER pour les agriculteurs ayant reçu une aide de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) par une assurance ou une DDT à la suite d'une **catastrophe naturelle survenue après le 1er janvier 2024** à la demande d'aide est à faire sur le site de la Région :

 [cliquez ici](#)

Questionnaire en ligne pour toutes les exploitations agricoles ardéchoises ayant des pratiques et/ou des besoins en matière de gestion et/ou valorisation des arbres/arbustes et du bois (ou d'autres ressources agroforestières).

Dans le cadre de 2 dispositifs (1) complémentaires concernant le "Développement des Haies et des Agroforesteries en Ardèche" (DHAFA) un questionnaire en ligne est ouvert.

(1) Pacte Haie en Ardèche" (financé par le MASA) pour le volet "Gestion" et le projet "Emergence de Filières Biomasse en Ardèche" (financé par l'ADEME) pour le volet "Valorisation".

Voici le lien pour l'accès des agriculteurs à ce sondage,

<https://forms.office.com/e/EHjSiEESQP>

Formations

Cultures annuelles/Cultures pérennes

[Certiphyto décideurs-renouvellement](#)

11 juin – Bourg-lès-Valence

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 05 mai 2025